

Jean-Yves Le Déaut

DÉPUTÉ DE MEURTHE-ET-MOSELLE



Communiqué sur le projet de loi sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche

Le projet de loi qui va être présenté demain en Conseil des Ministres par la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Geneviève Fioraso, vise quatre objectifs principaux : améliorer la réussite des étudiants, renforcer notre système de recherche et sa valorisation, réduire la complexité et améliorer la gouvernance et renforcer la reconnaissance et l'attractivité internationale.

L'essentiel des mesures contenues dans ce projet de loi sont issues à la fois du rapport final des Assises et du rapport que j'ai rendu le 14 janvier au Premier Ministre.

Le volet sur l'amélioration de la réussite des étudiants concerne essentiellement la refonte du système d'orientation. La priorité est de mettre fin au gâchis qui caractérise le premier cycle universitaire. Le plan « réussite en licence » n'a pas tenu ses promesses. Les études de santé, qui représentent une part importante de l'échec des étudiants, pourront évoluer à partir d'expérimentations comme je l'ai préconisé. Les bacheliers professionnels et technologiques ne seront plus condamnés à l'échec dans le supérieur. Comme préconisé par les Assises et mon rapport, ces derniers se verront offrir des places réservées en IUT et en STS. J'avais aussi pointé l'absolue nécessité d'améliorer la lisibilité de l'offre de formation grâce à une nouvelle procédure d'accréditation des diplômes qui est reprise par le projet de loi.

Mon rapport proposait de renforcer notre système de recherche et de valorisation en définissant un agenda stratégique de la recherche. Pour cela, la loi opérera une simplification au niveau des organes de réflexion nationaux. Trois conseils (HCST, CSRT et CNESER) vont être regroupés en un Conseil Stratégique de la Recherche (placé auprès du Premier Ministre) et en un nouveau CNESER plus équilibré entre recherche et enseignement supérieur. Je suis attaché de longue date à la reconnaissance de la valeur du doctorat. Il faut que l'Etat devienne exemplaire en la matière ; des voies de recrutements seront réservées aux docteurs pour l'accès à la haute fonction publique. Enfin, pour résorber la précarité parmi les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche, 2100 postes par an seront offerts aux chercheurs précaires dans les 4 ans à venir et un dispositif réglementaire, déjà approuvé par l'ANR, limitera le recrutement en contrat à durée déterminée.

Pour réduire la complexité dénoncée par les Assises, le projet de loi reprend l'idée de faire émerger une trentaine de fédérations d'universités et grandes écoles. Ces regroupements,

que j'ai appelés « Communautés d'Universités » (repris par le texte en y ajoutant « et d'établissements »), permettront d'engager une démarche collective qui se matérialisera par des contrats de sites et une gestion commune de certaines missions. Dans ce cadre, les PRES, RTRA et RTCS pourront être supprimés. La gouvernance des universités progressera vers plus de démocratie et de collégialité. Comme mon le rapport le prévoyait, les étudiants et BIATSS seront mieux représentés, la parité sera introduite et les personnalités extérieures seront pleinement associées : le mode de désignation de celles-ci garantira leur indépendance et leur qualité, ce qui leur permettra de participer à l'élection du président. Le CS et le CEVU verront leur rôle renforcé pour permettre au CA de se concentrer sur son rôle stratégique.

La Ministre a voulu mettre fin à la frénésie des appels d'offres nationaux engagés par la précédente majorité. Une simplification des procédures administratives et des structures enrayera le déclin du nombre de projet soumis à l'Europe pour redonner à la France la place qui est la sienne.

Enfin, l'évaluation sera profondément modifiée. L'AERES sera remplacée par une nouvelle autorité administrative indépendante. Ses missions permettront de clarifier les objectifs de l'évaluation, d'alléger et de déléguer, chaque fois que possible, les procédures et enfin de prendre en compte toutes leurs missions dans l'évaluation des individus, y compris l'enseignement.

Je me reconnais pleinement dans ce projet de loi qui devra être accompagné de mesures budgétaires et de textes spécifiques sur les étudiants étrangers, sur la décentralisation dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur la formation tout au long de la vie et sur les liens entre recherche, innovation et compétitivité.

Jean-Yves Le Déaut
Député de la 6^e circonscription de Meurthe-et-Moselle
1^{er} Vice-Président de l'OPECST

Permanence de Jean-Yves Le Déaut – Contact : François Creusot
21 place Duroc – BP177 – 54706 Pont-à-Mousson
03.83.82.13.81 /jean-yves.le-deaut@wanadoo.fr